

Vivre Ensemble à Hantay

Retrouver
toutes les infos
sur le site
www.hantay.fr

Bulletin municipal - n°128 Mai 2016

Avril en images



Disco-Pâques
aux NAP le 25
mars après un
accueil des
parents en
chanson

Les NAP aux couleurs de l'Euro de Foot pour le concours organisé par Api notre prestataire de repas



Fleurissement des entrées du village

Top form participe à la Route du Louvre le 17 avril.



Zootopie au Ciné de Hantay le 23 avril



Coupe de Bois

Zoom sur l'activité bénévole des « Amis du bois d'Hantay ».

Pause après la coupe des arbres morts ou dangereux



Plantation de jeunes arbres.



Entretien des allées, débroussaillage, coupe des arbres « malades ».



L'argent récolté par la vente de bois lors des ces opérations « coupe » est intégralement reversée à l'école Jean Macé pour l'organisation de classes vertes.

Merci à Monsieur Lepreux, président et à toute son équipe.

Zoom sur le RSA



La Prime d'activité est entrée en vigueur le 1er janvier, pour un premier paiement en février 2016.

Elle remplace le Rsa "activité" et la Prime pour l'emploi. Dès à présent, vous pouvez faire une simulation et une demande en ligne.

La Prime d'activité est une prestation qui complète les revenus d'activité professionnelle.

Pour en savoir plus :

Vous devez être salarié ou travailleur indépendant.

Votre salaire ne doit pas être supérieur environ à 1500 euros net par mois (montant valable pour une personne seule sans enfant)

Son montant est calculé en fonction de la composition et des ressources du foyer : le montant change si vous avez des enfants à charge et / ou si vous vivez en couple ;

Elle est versée aux personnes de 18 ans et plus : si vous avez moins de 18 ans, vous n'y avez pas droit, quelle que soit votre situation ;

Elle concerne également les étudiants salariés et les apprentis sous certaines conditions : vous devez dans ce cas percevoir durant au moins trois mois, un salaire minimum d'environ 890 euros net par mois;

Elle est versée chaque mois (le 5 du mois suivant) Le montant de prime d'activité est calculé pour 3 mois fixes : il ne variera pas en fonction de vos changements de situation, familiale et professionnelle (durant ces 3 mois)

Elle est calculée en fonction des revenus du trimestre précédent : tous les 3 mois, vous devrez déclarer vos ressources, en ligne ou sur l'appli-mobile "Caf - Mon Compte".

Vous êtes bénéficiaire du Rsa

Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer : la Caf s'occupe de tout ! Vous devrez simplement continuer à faire votre déclaration trimestrielle en ligne ou sur l'appli-mobile "Caf - Mon Compte".

Vous êtes bénéficiaire de la Prime pour l'emploi (sans être bénéficiaire du Rsa)

Vous pouvez dès à présent estimer vos droits à la Prime d'activité grâce au simulateur et déposer une demande. Vous devrez ensuite déclarer vos ressources tous les 3 mois, en ligne ou sur l'appli-mobile "Caf - Mon Compte".

Vous n'êtes bénéficiaire ni du Rsa ni de la Prime pour l'emploi

Vous pouvez dès à présent estimer vos droits à la Prime d'activité grâce au simulateur et déposer une demande directement en ligne. Vous devrez ensuite déclarer vos ressources tous les 3 mois, en ligne ou sur l'appli-mobile "Caf - Mon Compte"

NAISSANCE :

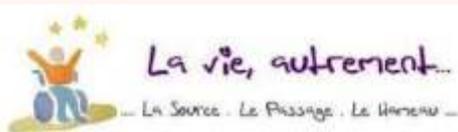
Lyson renée Sabrina LORIAUX
née le 15 avril à Lens

MARIAGE :

Camille DEMADRILLE Jérémy MANIEZ
mariés le 23 avril à Hantay



Infos Pratiques



La Maison d'Accueil Spécialisée Le Hameau recherche des bénévoles pour :

- Apporter un soutien informatique aux résidents
- Participer à des sorties extérieures
- Proposer des activités aux résidents

Contact : 03 20 88 88 00



Campagne de sensibilisation

Du 16 mai au 4 juin, une équipe de la Croix-rouge viendra à votre rencontre pour vous expliquer ses missions d'intérêt général.

Permanence de l'assistante sociale

Mardi 24 mai de 14h à 15h

Vous pouvez également la contacter hors des permanences au 03.59.73.90.00

Les beaux jours reviennent !!

Rappel: la hauteur de coupe des haies est limitée à 2m



Pensez aux vacances de vos enfants !

Les dossiers d'inscriptions pour les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), anciennement accueil de loisirs vacances, sont disponibles en mairie, en garderie et sur le site de la commune.

ACM Eté: du 11 juillet au 5 août
Initiation camping 5/9 ans: du 13 au 15 juillet
Camp 10/14 ans: du 18 au 22 juillet
(Attention places limitées au camping 10-14)

Limite de dépôt de dossiers le Vendredi 27 mai lors de la réunion organisée à 19h en salle renée France (Mairie)



Les scouts et guides de France sont présents dans les Weppes via les groupes de La Bassée et de Fournes en Weppes. Par leurs activités, ces 2 groupes souhaitent faire vivre du scoutisme aux jeunes à partir de 8 ans: par des réunions le samedi après midi, par des week-ends campés tout au long de l'année mais surtout par des camps sous la tente l'été en pleine nature. Notre objectif: développer chez chaque jeune et à son rythme l'autonomie, la responsabilité, le vivre ensemble, la protection de la nature. Pour les encadrer, des chefs sont là pour chacun des 4 niveaux; louveteaux-jeannettes, scouts-guides, pionniers-caravelles et compagnons. Si une expérience scout te tente, prends contact avec un des membres à une des adresses ci-dessous. Nous te proposerons également de faire un essai au cours d'un week-end campé le 4 juin 2016.

Alors, n'hésite pas ! Tous les chefs te le diront. C'est une aventure palpitante. Abientôt,

Les contacts du groupe

Responsable du groupe : jeanyves.saison@neuf.fr

Trésorière : helene_vesselier@yahoo.fr

Secrétaire adjointe : laurent.denis-wemaere@wanadoo.fr

Secrétaire : segf59480@gmail.com



Les prochains rendez-vous



Heure du Conte Mercredi 11 mai à 10h

(à la Yourte, entrée par le grand portail rue Schoelcher, près du terrain multisports)

L'ASSOCIATION HANTAY NOTRE VILLAGE ORGANISE SA RENCONTRE FAMILIALE DE PETANQUE EN DOUBLETTE LE SAMEDI 21 MAI 2016

AU HAMEAU PARKING DE LA MAS A PROXIMITE DU CIMETIERE

ATTENTION MAXIMUM 24 EQUIPES

INSCRIPTION PETANQUE : 3.00 € / PARTICIPANT AU 07.83.26.80.72
SUR PLACE A PARTIR DE 13H00
JET AU BUT 15H00



Fête des mères Samedi 28 Mai à 11h

(salle Jean Macé)

BRADERIE

organisée par le Comité des Fêtes
Samedi 4 Juin à partir de 8H
Restauration sur place
(salle Jean Macé)

Réservation des emplacements en mairie les
14, 18 et 21 mai de 9h à 12h



Pour la sécurité des bradeurs et chineurs les rues Victor Hugo et Schoelcher seront fermées à la circulation et le stationnement sera interdit de 7H30 à 20H

**FÊTE FORAINE (devant l'église)
du 4 au 7 Juin**

Fête des voisins Vendredi 27 mai

Vous souhaitez organiser cet événement dans votre quartier, comme chaque année, la mairie vous propose le prêt de tables et de chaises pour cette occasion.



LUNDI 16 MAI 2016

Renseignements & Engagements
UC BOUQUEHAULT
Monsieur Pascal MACHU
Tel : 06 12 42 54 50

Engagement sur le site
<http://www.velofsgt5962.fr>
rubrique : Ou irons nous?
rechercher la course de HANTAY

Pas d'inscription sur place



8ème GRAND PRIX CYCLISTE De La commune d'Hantay

Organisé par le UC BOUQUEHAULT et la Municipalité

13 h 30 Compétition Cycliste catégorie 4 & 5 ,
Féminine, Minimes
FSGT – UFOLEP & Participants occasionnels (avec certificat médical)

15 h 45 Compétition Ecole de Vélo - inscription à 13h
Ouvert aux enfants de 6 à 12 ans
(Casque obligatoire, autorisation parentale pour les non licenciés)

16 h 15 Compétition Cycliste catégorie 2 & 3, Cadets
FSGT – UFOLEP – FFC (PASS CYCLISME & open)
& Participants occasionnels (avec certificat médical)

Dossards à partir de **12 h 30 Ecole de Hantay**
REMISE DES PRIX vers 18 H 30

Ecole de Vélo : 3 € (6 à 12 ans)
Minimes Cadets FSGT : 4 €
FSGT : 5 €

UFOLEP, FFC & Non licenciés : 8 €
Minimes Cadets UFOLEP,
FFC & Non licenciés : 7€

Chèque à l'ordre du UC BOUQUEHAULT

La municipalité prend en charge le coût de l'inscription des Hantayeurs



Le circuit est ouvert à la circulation dans le sens du circuit :

- rue Mirabeau
- rue Gombert
- Chemin des Loups
- rue Pasteur
- rue Jean Jaurés

Pour la sécurité des coureurs, suiveurs et du public et des usagers de la route, les : rue Mirabeau, rue Gombert, Chemin des Loups, rue Pasteur, rue Jean Jaurés, le stationnement sera interdit à partir de 8h. (arrêté municipal du 26 avril)

Heures d'ouverture de la Mairie

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
8h-12h	8h-12h	8h-12h	16h-19h	8h-12h	8h-11h30

Renseignements Encombrants :
0 800 203 775

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) :
0 825 12 59 62